

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°03/2026//7.1
--	---	------------------------

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET : TARIFS DE
PARTICIPATION DES
SOCIAUX
PROFESSIONNELS
AUX SALONS

**Nombre de
membres en
exercice : 15**

**Convocation en
date du :
27/01/2026**

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, lundi 09 février 2026 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Véronique LACZNY VIGNES - Mme Céline CABAL
Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO Bernard

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Monique CHING
Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - M. Hamdani BELACEL
M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT - M. Lucas JAULENT
Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierré FOURNIER - Monsieur Christ

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Richard FARINES - représentant le conseil municipal, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de participation financière des sociaux professionnels aux salons comme suit :

- ½ journée 250 €
- Journée 400 €

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 09 février 2026



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20260209-02026_03_TR